



# Conférence des donateurs de Paris : Où en est-on ?

Supplément pour le suivi de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien du 17 décembre 2007  
Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine – n°21 – Septembre/Octobre 2008

## Pourquoi un tel suivi ?

Discours inaugural de la Conférence de Paris, le 17 décembre 2007, par M. Sarkozy :  
« *Notre but n'est pas de perpétuer l'assistance aux Palestiniens indéfiniment* ».

La France s'est engagée, lors de la Conférence de Paris, à soutenir le développement des Territoires palestiniens à hauteur de 300 millions de dollars, sur les 7,4 milliards promis par l'ensemble des donateurs présents. Or, pour que l'aide internationale promise favorise « *la création, avant la fin de 2008, d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable* », celle-ci doit être assortie d'un calendrier précis et de conditionnalités politiques fermes.

En effet, en dépit des sommes engagées de 1993 à 2000 par l'Union européenne, premier bailleur de fonds dans les Territoires palestiniens, le processus d'Oslo a échoué alors que se renforçait l'occupation israélienne. Le respect par les deux parties prenantes d'un processus politique contraignant conditionne aujourd'hui l'efficacité de notre aide.

Le présent supplément à « *Infos Palestine* » vise à rendre accessible aux parlementaires et institutionnels français, tous les deux mois, une information précise et régulière sur l'évolution de la politique israélienne de bouclage et de colonisation des Territoires palestiniens. Celle-ci empêche aujourd'hui toute possibilité de développement d'une économie viable et d'un État souverain. Son évolution est pour l'heure le seul témoin de l'efficacité de l'investissement promis.

La réaction de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine au discours de M. Sarkozy est disponible à l'adresse suivante : [www.pplateforme-palestine.org](http://www.pplateforme-palestine.org)

## Liberté de circulation dans les Territoires palestiniens... pour une société et une économie autonomes

IV<sup>ème</sup> Convention de Genève : « Si [l'occupant] soumet une personne à des mesures de contrôle qui la mettent dans l'impossibilité de pourvoir à sa subsistance, notamment quand [elle] ne peut pour des raisons de sécurité trouver un travail rémunéré à des conditions raisonnables, [l'occupant] subviendra à ses besoins et à ceux des personnes qui sont à sa charge » (article 39).

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Les points de passage doivent être réouverts pour favoriser la respiration de l'économie* ».

### • Circulation des marchandises, dont humanitaires, entre Israël et la bande de Gaza

Point de passage	Situation en novembre 2007	Situation de Mai à Août 2008
Karni	Ouvert 10 jours Pour une durée de 67 heures	Ouvert 28 jours
Kerem Shalom	Ouvert 19 jours	Fermeture depuis le 19 avril 2008
Sufa	Fermeture depuis le 28 octobre 2007	Ouvert 45 jours

### • Circulation des personnes de et vers la bande de Gaza

Point de passage	Situation en novembre 2007	Situation de Mai à Août 2008
Erez : entre la bande de Gaza et Israël	Fermeture depuis le 9 juin 2007	Fermeture depuis le 9 juin 2007
Rafah : entre la bande de Gaza et l'Égypte	Fermeture depuis le 9 juin 2007	Fermeture depuis le 9 juin 2007

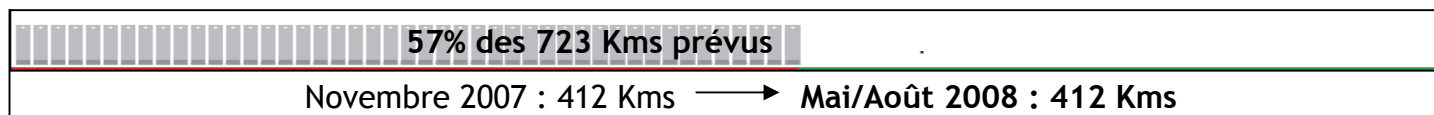
M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Le temps est venu de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de permettre à tout un peuple de retrouver sa dignité* ».

### • Nombre de checkpoints et d'obstacles physiques de l'armée israélienne en Cisjordanie

Novembre 2007 : 563 —→ Mai/Août 2008 : 612

### Évolution du Mur en construction depuis 2002 en Cisjordanie



# La fin de la colonisation israélienne... pour un État palestinien souverain sur son territoire et ses ressources

IVème Convention de Genève : « La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». (Article 49 )

## Rappel :

- 450 000 colons israéliens occupent **149 colonies**
- 250 000 colons** à **Jérusalem-Est** pour 208 000 Palestiniens
- 200 000 colons** en **Cisjordanie** pour 2 345 000 Palestiniens
- 1 661 Kms de routes** sont **interdites aux Palestiniens**, reliant les colonies entre elles et avec Israël

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité* ».

## • Nombre d'appels d'offre pour la construction de logements dans les colonies israéliennes

Janvier/Février 2008	Mars/Avril 2008	Mai/Août 2008
0 appel d'offre	1 appel d'offre pour 48 logements dans la colonie d'Ariel 1 appel d'offre pour 52 logements dans la colonie d'Elqana	2 appels d'offre pour <b>251</b> logements dans la colonie de Har Homa - Jérusalem 6 appels d'offre pour <b>763</b> logements dans la colonie de Pisgat Ze'ev - Jérusalem

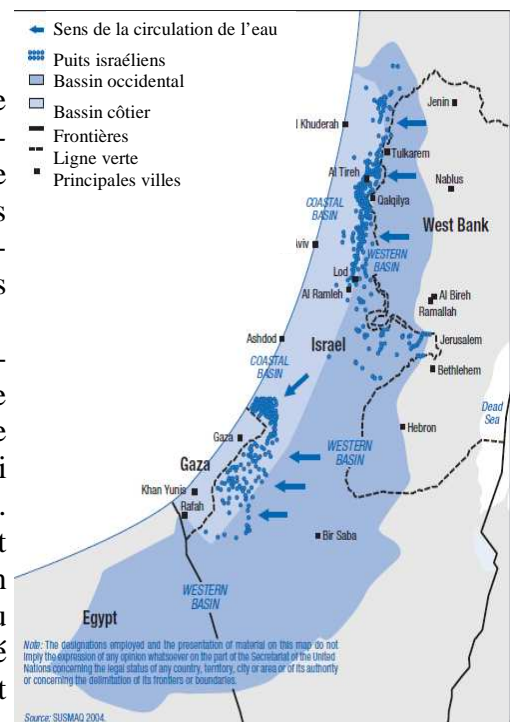
## Éclairage

### L'eau, symbole de dépossession

Dans son rapport de 2007, le Programme des Nations Unies pour le développement indique que « *la population palestinienne vit un des niveaux les plus élevés au monde de privation en eau* ». A la base de cette situation : le contrôle et l'utilisation par Israël de 90% des ressources palestiniennes en eau, principalement en faveur des colonies israéliennes en Cisjordanie. Cinq fois moins nombreux que les Palestiniens, les colons israéliens consomment neuf fois plus d'eau.

L'eau du Jourdain est, par décision israélienne, inaccessible aux Palestiniens. De fait, seules les sources aquifères souterraines peuvent être utilisées. La plus importante, à l'ouest de la Cisjordanie et qui circule en direction d'Israël, est quasi-inutilisée par les Palestiniens. Ceux-ci ne peuvent en effet creuser de puits au-delà d'une certaine profondeur. Ces règles ne s'appliquent pas aux colons israéliens qui contrôlent 13% des puits en Cisjordanie mais extraient 53% de l'eau. Situés en bordure de la bande de Gaza, les puits israéliens empêchent les eaux du bassin côtier de parvenir dans le territoire palestinien. L'impossibilité d'exploiter les ressources en eau signifie que les Palestiniens dépendent des livraisons d'eau de Mekorot, la compagnie des eaux israéliennes.

Celle-ci fournit 54% de l'eau aux Palestiniens en Cisjordanie. Pendant les périodes de manque, la compagnie priorise les colonies israéliennes au détriment de la population palestinienne. Comme en témoigne l'ONG Palestinian Hydrology Group, « *le manque d'eau pendant les mois d'été n'est que trop familier aux habitants de sept quartiers palestiniens de Jérusalem. Les habitants de la colonie de Har Hadar à proximité ont eux le luxe d'arroser leurs pelouses, laver leurs voitures et remplir leurs piscines. Il n'est pas surprenant de savoir que la valve qui contrôle l'eau des quartiers palestiniens est située dans la colonie elle-même* ». Quant au prix payé par un consommateur palestinien, il est en principe le même qu'un Israélien, alors que le PIB est 20 fois plus élevé en Israël qu'en Cisjordanie. La construction du Mur a encore renforcé la mainmise israélienne. Il entoure les zones de Cisjordanie les plus riches en eau comme dans la région de Bethléem, Naplouse, Ramallah ou Qalqilya pour les rattacher au territoire israélien.



## Sources :

- "The Humanitarian Monitor / Movement and Access (AMA) Report"- Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires - Nations unies - [www.ochaopt.org](http://www.ochaopt.org)  
- "Report on Israeli Violations of the Road map 27 November 2007 - 25 september 2007"- Negotiation Affairs Department - PLO - [www.nad-plo.org](http://www.nad-plo.org)

- "The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli Settlements and Other Infrastructure in the West Bank" - 2007 - Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires - Nations unies - [www.ochaopt.org](http://www.ochaopt.org)  
- "The dilemma of development under occupation" - 2007 - Palestinian Hydrology Group - [www.phg.org](http://www.phg.org)  
- "Beyond scarcity: Power, poverty and the global water crisis" - 2006 - United Nations Development Programme - [www.undp.org](http://www.undp.org)

## PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail - 75010 Paris - Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : [pfpalest@club-internet.fr](mailto:pfpalest@club-internet.fr) - [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)